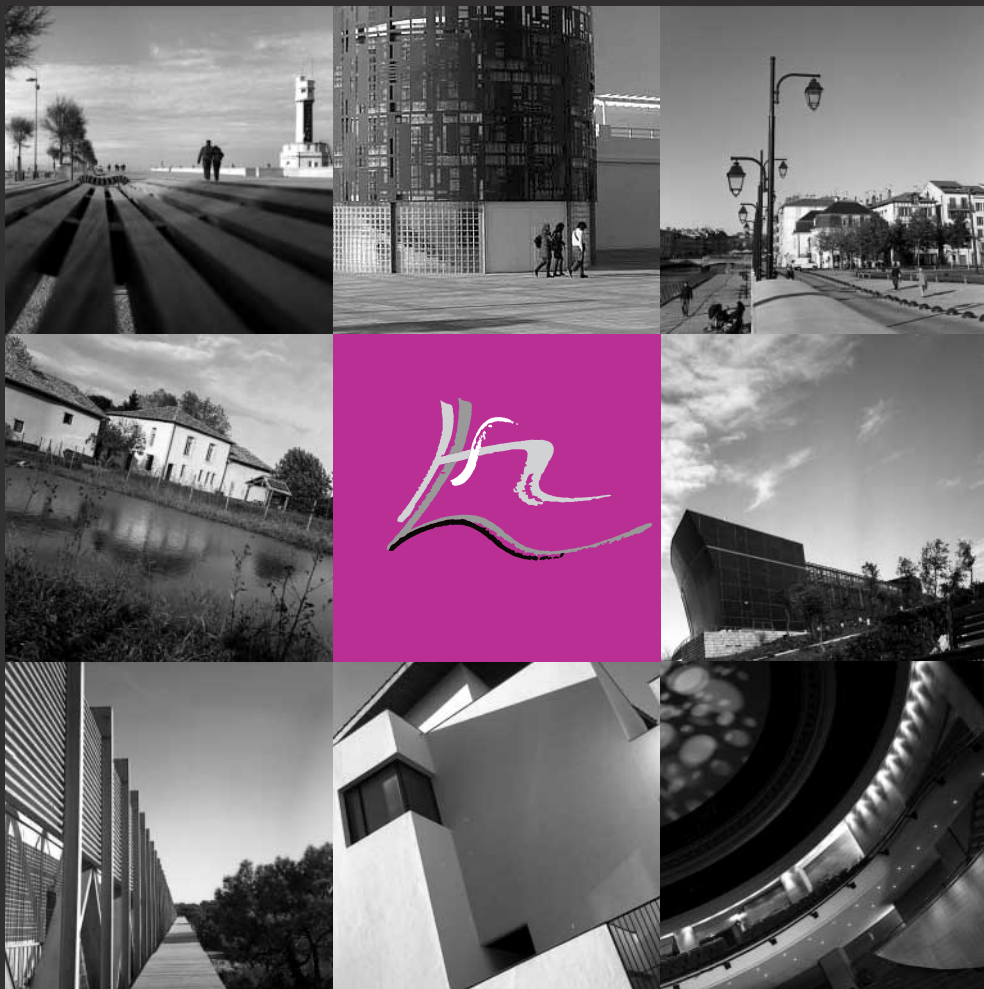


MÉMENTO



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
BAYONNE ANGLÈT BIARRITZ

● NUMÉRO 1 octobre 2009



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, 37 ANS D'ACTIONS

La Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz fête cet automne ses 37 ans. Elle a été créée sous la forme d'un District en 1972, grâce à la volonté commune des maires de Bayonne, Anglet, Biarritz de l'époque : **Henri Grenet, Victor Mendiboure et Guy Petit.**

Autour d'**Henri GRENET**, son président durant deux décennies, ils ont su créer avec pragmatisme et ténacité les services et équipements publics, dont aucune des trois villes, seule, n'aurait pu se doter : transports en commun, collecte et traitement des déchets, assainissement, mise en valeur du littoral, zones d'activités économiques, aéroport, ponts, urbanisme, enseignement supérieur, formations professionnelles... C'est une intercommunalité vivante qu'ont construite les pères fondateurs, en modernisant cette agglomération.

Sous la présidence d'**Alain LAMASSOURE** (1995-2001), le District s'est transformé en Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2000. Bénéficiant alors de la Taxe professionnelle unique (TPU), — ressource fiscale dynamique —, la Communauté a renforcé ses compétences pour mieux préparer l'avenir. Elle a privilégié l'économie et l'emploi — priorité forte de la Communauté, l'enseignement supérieur avec un pôle de formation performant, le renouvellement urbain par une politique de mixité de l'habitat, le développement durable, la protection et la valorisation des espaces naturels...

Sous la présidence de **Didier BOROTRA** (2001-2008), le rôle d'agglomération « capitale » a été réaffirmé dans le cadre d'une politique forte d'investissements (près de 300 millions d'euros), de modernisation et de renouvellement des

équipements et services urbains pour construire aux côtés des villes de Bayonne, Anglet et Biarritz un pôle urbain plus équilibré, solidaire, attractif, compétitif et porteur de la cohésion du Pays basque.

Aujourd'hui, notre agglomération est confrontée à de nouveaux enjeux : mobilité urbaine durable, exemplarité en terme de protection environnementale et de préservation des ressources naturelles au travers d'un Plan climat territorial, mise en œuvre de politiques sociales notamment dans l'habitat, développement de l'économie solidaire, association des habitants à la conception des politiques publiques. Ces enjeux et défis nouveaux imposent de raisonner à des échelles territoriales plus larges... C'est le travail que mène au quotidien la Communauté d'agglomération avec les 31 communes du Schéma de cohérence territoriale de Bayonne et du Sud des Landes.

Dans ce cadre, les demandes des villes de Boucau et de Bidart d'intégrer la Communauté sont étudiées avec la volonté d'aboutir. Si jour après-jour se dessine une « communauté de destin » entre les villes et les territoires qui forment la grande agglomération de Bayonne Anglet Biarritz, notre intercommunalité reste mal connue après 37 ans d'action.

C'est pourquoi, j'ai souhaité éditer ce petit mémento afin de vous donner un premier aperçu de son fonctionnement, de ses compétences et de ses projets pour renforcer le rayonnement et l'attractivité de la seconde agglomération d'Aquitaine.

JEAN GRENET

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE BAYONNE ANGLÉT BIARRITZ

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EN CHIFFRES



 **1972**

Année de création du District.

 **2000**

Passage en Communauté
d'Agglomération.

 **300**

Le nombre de salariés
répartis dans les centres
administratifs, techniques
ou au sein de services externes :
le Centre de formation des
apprentis du BAB,
l'École d'art du BAB,
le Port de plaisance du
Brise-Lames et l'École
supérieure d'art des Rocailles.

 **37**

C'est le nombre de délégués
siégeant à la communauté
(25 titulaires et 12 suppléants).

 **205 M€**

Tel est le budget pour 2009,
dont 123 millions d'euros
seront dévolus aux
investissements.

 **65 KM²**

Telle est la superficie de
l'agglomération du BAB.

 **112 026 habitants**

C'est l'actuelle population
des trois villes du BAB.

 **12 300 entreprises**

sont disséminées sur le territoire du
BAB, de Boucau et de Bidart.

 **72 000 logements**

sont par ailleurs répertoriés.

 **1 028 006**

C'est le nombre de passagers de
l'aéroport de Bayonne Anglet Biarritz
en 2008.



L'AGGLO, COMMENT ÇA MARCHE ?

● COMMENT SONT ÉLUS LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ?

Les conseillers communautaires sont des **conseillers municipaux**. Ils sont élus au **scrutin indirect** : les habitants élisent le conseil municipal, qui lui-même élit le maire. Les conseillers municipaux de chaque ville désignent parmi eux leurs représentants qui siègeront au conseil de la Communauté pour 6 ans.

● COMBIEN DE CONSEILLERS PAR COMMUNE ?

Le conseil communautaire est composé pour chaque ville membre d'un **délégué titulaire par tranche commencée de 5 000 habitants**. Sur la base du dernier recensement, la composition du conseil est la suivante :

SITUATION POPULATION (31.12.08)

BAYONNE	45 636
ANGLET	38 992
BIARRITZ	27 398
TOTAL	112 026

25 DÉLÉGUÉS TITULAIRES

BAYONNE	10
ANGLET	8
BIARRITZ	7
TOTAL	25

12 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

BAYONNE	4
ANGLET	4
BIARRITZ	4
TOTAL	12

La communauté, forte de 25 élus titulaires et 12 suppléants, est soumise à une présidence tournante depuis 1995. Après Alain Lamassoure (1995-2001), Didier Borotra (2001-2008), c'est au tour de Jean Grenet (2008-2013) de diriger la structure depuis avril 2008.

● COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

La vie de la communauté s'articule autour de trois niveaux de décision : le bureau, le conseil et les commissions.

Le bureau, lieu de coordination

Présidé par Jean Grenet, il compte **sept vice-présidents (v.-p.)** : *Didier Borotra* (1^{er} v.-p. chargé des finances), *Jean Espilondo* (2^e v.-p. chargé des travaux), *Henri Labayle* (3^e v.-p. chargé de l'enseignement supérieur), *Michel Veunac* (4^e v.-p. chargé du développement durable), *Guy Mondorge* (5^e v.-p. chargé de l'Assainissement et des déchets), *Christian Millet-Barbé* (6^e v.-p. chargé de la politique de la Ville), *Pierre Grenade* (7^e v.-p. chargé de l'administration générale) -et **deux conseillers délégués** : *Jean-René Etchegaray*, chargé des déplacements et du SCoT, et *Jean-Pierre Voisin*, chargé de l'urbanisme.

Le conseil, lieu de décision

Le conseil communautaire est le « **parlement de la Communauté d'Agglomération** ». Il se réunit tous les deux mois environ en séance publique. Il se prononce sur les orientations stratégiques de développement et prend les décisions d'ordre budgétaire. Il vote les délibérations préparées par les commissions : budget, projets, délégation de service public, création d'emplois...

Il est composé, en plus des membres du bureau, de conseillers titulaires : *Jakes Abeberry, Martine Bisauta, Max Brisson, Marie Contraires, Georges Daubagna, Sylvie Durruty, François Gouffrant, Dominique Gibaud-Gentili, Annie Jarraud-Vergnolle, Guy Lafite, Daniel Lozano, Jean-Claude Paul-Dejean, Pierre Pommiez, Jean-Pierre Roux, Jacques Veunac*. Et de délégués suppléants : *Sophie Castel, Gérard Cazaux, Joseph Célan et Bernard Causse, Frédéric Domège, Marise Destruhaut, Claudine Getten-Porché, Alain Lacassagne, Virginie Lannevere, Michel Poueyts, Brigitte Pradier, Michel Soroste*.

Les commissions, lieu d'études

Les commissions sont au nombre de dix : finances, urbanisme, enseignement supérieur, économie, travaux, déplacements, développement durable, assainissement déchets, administration générale, politique de la ville. Elles élaborent les projets, formulent des propositions... avant de transférer les dossiers pour validation au bureau ou au conseil.

LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ



Le budget 2009 voté le 28 mars dernier en équilibre pour les recettes et les dépenses s'élève à 205,5 millions d'euros (123 M€ pour l'investissement et 82,5 M€ pour le fonctionnement).

123M€
INVESTISSEMENT

205M€

82M€
FONCTIONNEMENT

BUDGET PRÉVISIONNEL
2009

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT permettent de financer les services aux habitants :

les versements aux communes, les subventions et participations (Service départemental d'incendie et de secours, SMTC...), la gestion des déchets, les charges de personnel et indemnités des élus, les charges de gestion et provisions, le remboursement de la dette, les charges liées au secteur pluvial...

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS permettent de conduire les opérations structurantes qui renforcent l'attractivité de l'agglomération :

- les travaux inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (Halle d'Iraty, aménagements universitaires, d'espaces...)
- les subventions d'équipements (agrandissement du musée de la Mer, complexe aquatique de Sainte-Croix, RN10...)
- les travaux sur le patrimoine et les infrastructures (transport en site propre, pôle territorial de formation, accueil des gens du voyage...)
- les équipements dans l'urbanisme, l'hydraulique pluvial, la gestion des déchets...
- les dépenses financières avec le remboursement des emprunts, les charges liées aux zones d'aménagement.

D'OÙ VIENNENT LES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ ?

Comme tous les groupements intercommunaux à fiscalité propre, la Communauté d'Agglomération reçoit les recettes générées par la **taxe professionnelle unique*** (36 M€ estimés en 2009) et les produits de taxes ou redevances liées aux services rendus (exemple : la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue pour la collecte et le traitement des déchets...). Elle peut en outre percevoir des dotations budgétaires de l'État, solliciter des aides auprès de l'Union Européenne ou de collectivités territoriales (Région, Département), et souscrire des emprunts pour financer la réalisation de projets d'équipements.

** En 2010, cette taxe doit être remplacée par une « cotisation économique territoriale ».*



SES PRINCIPALES COMPÉTENCES

La Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz dessine le territoire de demain avec des opérations structurantes, dans le respect des identités des villes. Elle a innové dans ses statuts en distinguant **compétences propres**, déléguées par les communes et **compétences partagées**, dans un souci d'efficacité. L'urbanisme, le développement économique, l'environnement avec le traitement des déchets et des eaux (assainissement et hydraulique), le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sont parmi ses compétences propres. Le Conseil de la Communauté d'Agglomération a défini, domaine par domaine, les compétences partagées et le rôle respectif des communes et de la Communauté. Sont par exemple concernés l'aménagement de l'espace, le développement des centres villes et la mise en valeur des espaces naturels.

Développer l'attractivité et la compétitivité du territoire, tendre à l'excellence environnementale, privilégier la solidarité et la créativité sont autant de principes d'avenir.

● HABITAT ET LOGEMENT

● Mieux habiter dans l'agglomération

Comment habiter mieux dans le territoire ? Pour y parvenir, la Communauté d'Agglomération du BAB, compétente dans l'habitat et délégataire de l'aide à la pierre, poursuivra l'effort en terme de production de logement aidé. Dans son nouveau Programme local de l'habitat, outil d'orientation et de programmation, elle veut créer les conditions d'équilibre social sur le territoire, recentrer les politiques de l'habitat sur les plus défavorisés. Et privilégier les opérations de mixité... Prendre en compte l'évolution des besoins, prévenir la hausse démographique, associer les communes, sont autant d'enjeux. Comme du reste privilégier la mixité sociale...

● Pour une ville plus solidaire

La mission de la Politique de la ville est de produire une ville plus solidaire, ouverte à tous. Comment ? En réinsérant durablement dans la ville les quartiers en difficulté. Cette compétence récente œuvre pour le développement urbain, le développement local et d'insertion économique et sociale, d'intérêt communautaire. La Communauté participe également, aux côtés des villes de Bayonne, Anglet, Biarritz, à l'opération de renouvellement urbain des « Hauts de Bayonne » dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain). Elle accompagne aussi les communes dans le développement social.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'excellence environnementale. C'est ce que vise la Communauté d'Agglomération, compétente dans la défense de l'environnement, la collecte des déchets, la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales.

Ancrer le territoire dans le développement durable, préserver la qualité du cadre de vie et l'environnement, sont des priorités majeures.

● Préserver l'environnement

Ambitieux,

Le Plan climat territorial de l'agglomération vise à réduire par quatre les émissions de gaz à effet de serre sur l'agglomération : soit 20 % à l'horizon 2020, et 75 % à l'horizon 2050. Jouer l'exemplarité via une gestion énergétique de son patrimoine et de ses activités, inciter entreprises et citoyens sont autant d'actions à mener.

Dans ce cadre, mobilité durable, préservation des sites naturels, maintien de l'agriculture durable, consolidation des falaises, lutte contre les inondations, les pollutions, les nuisances sonores, relèvent du même engagement.

● Collecter les déchets

Aujourd'hui,

un habitant de l'agglomération produit près de 700 kilos de déchets par an.

La Communauté assure au quotidien la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le BAB (collectes sélectives des déchets recyclables et récupération des déchets ménagers volumineux et spécifiques dans les déchetteries).

Son service, fort de 120 agents, embrasse plusieurs objectifs : poursuivre le développement du tri sélectif pour valoriser davantage de déchets, réformer le mode d'enlèvement des déchets ménagers, prévenir la production via des actions de sensibilisation... Requalifier les sites et développer de nouveaux équipements.

● Assainir pour une meilleure qualité des eaux de baignade

Objectif bleu,

c'est le nom du programme d'assainissement mené pour reconquérir la qualité des eaux de baignade. Son objectif ? Atteindre le « zéro rejet » en milieu naturel. Plus de 138 millions d'euros ont ainsi été investis en dix ans pour la réalisation de deux stations d'épuration (Pont de l'Aveugle à Anglet et Marbella à Biarritz), de bassins tampon, le renforcement de réseaux d'assainissement, la diversification des modalités de collecte et de traitement hydrauliques... L'effort se poursuit avec des travaux de modernisation ou de création de réseaux.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En matière de compétitivité économique, la Communauté d'Agglomération choisit d'opérer en priorité en amont en soutien à l'innovation (centres de recherches, laboratoires...) et en relais de ses partenaires (État, Conseil régional, Conseil général, Chambres consulaires, etc.) pour faciliter l'accès des créateurs d'entreprises aux informations, conseils ou assistance.

Elle intervient également en aval pour favoriser l'implantation d'entreprises (aménager et mieux équiper les zones d'activités, construction de bâtiments-relais, etc.) en prenant appui sur un développement ambitieux des nouvelles technologies de l'information et de la communication (T.I.C.) comme moteur de réussite des entreprises locales.

La Communauté d'Agglomération soutient ainsi des opérations aussi importantes que la logistique de transport multimodal à Mouguerre, les métiers de l'aéronautique sur le site de Technocité à Bayonne, la consolidation du « plateau image » dans le quartier des Rocailles à Biarritz, l'informatique industrielle et les services numériques sur la Technopole d'Izarbel à Bidart, les produits « glisse » du côté de la Barre à Anglet, l'implantation prochaine d'IKEA aux portes de l'agglomération, etc.

En parallèle de ses actions pour le développement économique, industriel (y compris dans le domaine des services aux entreprises) et commercial d'intérêt communautaire, la Communauté intervient aux côtés des villes du BAB pour accompagner le renouvellement des centres villes, pour aider à la création ou à l'amélioration des équipements touristiques qui contribuent à l'attractivité et compétitivité de notre bassin d'emplois.

● AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

La Communauté d'Agglomération est compétente en matière de droit de préemption. Elle est ainsi le maître d'ouvrage pour les études préalables et la mise au point des dossiers de révision et de modification des Plans locaux d'urbanisme (PLU), en y associant les élus et fonctionnaires de la commune.

La Communauté peut aussi partager ses compétences avec les villes de Bayonne, Anglet et Biarritz pour les études territoriales ou sectorielles (exemple : les ZAC de Kleber à Biarritz, du Maharin à Anglet, du Séqué à Bayonne) concernant une seule commune mais dont l'impact intéresse toute l'agglomération. La dimension intercommunale du projet d'aménagement doit alors être constatée par délibérations concordantes du conseil communautaire et du conseil municipal de la commune concernée.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Communauté d'Agglomération de Bayonne Anglet Biarritz participe au développement et au fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche en partenariat avec l'État, la Région, le Département, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, et les établissements concernés.

Son but ? Faire de l'agglomération une « ville universitaire » dont les infrastructures, les modes de vie et les déplacements répondent aux aspirations des étudiants, dans le domaine culturel, économique et de la formation. Un programme d'investissements ambitieux (près de 40 M€) a été réalisé autour des sites de la Nive de Bayonne, de Montauray à Anglet et des Rocailles à Biarritz. Le campus de la Nive, doté d'équipements ultra modernes regroupe des enseignements pluridisciplinaires en sciences sociales et humaines. L'espace scientifique et technologique de Montauray est par ailleurs adossé aux « Landes de Juzan », une zone d'activités économiques tournées vers les métiers de la construction durable.

Le site des Rocailles est lui, ouvert aux industries de la culture, de l'image et de l'audiovisuel. Pour renforcer le dispositif, la technopole Izarbel de Bidart compte une école d'ingénieurs, l'ESTIA (École supérieure des technologies industrielles avancées) portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le monde de l'hôtellerie et de la restauration peut s'appuyer sur les enseignements professionnels proposés notamment par le Centre de formation des apprentis du BAB. Celui de l'enseignement artistique l'est par l'École d'arts du BAB, l'École supérieure d'arts (ESA) et le Conservatoire à rayonnement régional « Maurice Ravel ».

COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Le projet d'Eurocité basque Bayonne-Saint-Sébastien, illustre la faculté de la communauté de nouer des relations inter régionales, voire internationales.

Cette « ville sans frontières » faite d'un réseau de villes, ancrée le long d'un corridor côtier transfrontalier, témoigne du désir commun de gérer de manière harmonieuse le développement d'un bassin de vie fort de 600 000 habitants. Ce désir est déjà partagé par la Communauté du BAB, la Diputación foral du Gipuzkoa, le Consorcio transfrontalier Bidassoa Txingundi. La Ville de San Sebastian et la Communauté de communes Sud Pays basque vont prochainement délibérer pour rejoindre l'agence transfrontalière de développement de l'Eurocité basque.

Pour en savoir plus
www.eurocité.org

Pour en savoir plus www.agglo-bab.fr/ www.vivresetudes.com/



DES PARTENAIRES POUR PROLONGER L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ...

● Aménagement de l'Espace

dans le cadre du syndicat mixte d'études pour l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale regroupant 31 communes du Sud des Landes et de l'agglomération bayonnaise. (PRÉSIDENT : JEAN-RENÉ ÉTCHEGARAY, ADJOINT AU MAIRE DE BAYONNE).

● Transport / Mobilité

c'est la mission dévolue au Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération bayonnaise (PRÉSIDENT MICHEL VEUNAC, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ).

● Transports et liaisons aériennes,

avec le syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport de Biarritz, Anglet, Bayonne (PRÉSIDENT : DIDIER BOROTRA, MAIRE DE BIARRITZ).

● Traitement des déchets,

c'est la mission du Syndicat mixte BIL TA GARBI regroupant 200 communes du pays basque sous la PRÉSIDENTIE D'ALAIN IRIART, MAIRE DE SAINT-PIERRE D'IRUBE.

● Qualité des eaux de baignade

Le Syndicat mixte KOSTA GARBIA, PRÉSIDENT PAR JACQUES VEUNAC, et dans le domaine de la protection des berges, le Syndicat mixte de la Nive maritime, PRÉSIDENT PAR DOMINIQUE GIBAUD-GENTILI, le Syndicat mixte du Bas Adour, PRÉSIDENT PAR JEAN-LOUIS CASTERA, le Syndicat mixte du contrat de Rivière des Nives, PRÉSIDENT PAR JACQUES ÉTCHANDY.

● Développement des métiers et activités de la logistique

avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du Centre européen de fret de Bayonne, Mouguerre, Lahonce, PRÉSIDENT PAR ALAIN IRIART, MAIRE DE SAINT-PIERRE D'IRUBE, le Syndicat mixte d'aménagement de la zone d'Ametzondo, PRÉSIDENT PAR JEAN GRENET, MAIRE DE BAYONNE.

● Développement des activités innovantes

avec le Syndicat mixte de la Technopole d'Izarbel Côte basque créée avec la commune de Bidart et PRÉSIDENT PAR MICHEL POUEYTS, ADJOINT AU MAIRE DE BIARRITZ, et dans le domaine des services numériques, l'Agence Pays basque des NTIC (aNTIC), PRÉSIDENTE PAR GUY MONDORGE, ADJOINT AU MAIRE D'ANGLET.

● Formation musicale

c'est la mission portée par le Syndicat mixte pour le fonctionnement du Conservatoire à rayonnement régional Maurice Ravel, (PRÉSIDENTE, MARIE CONTRAIRES, ADJOINTE AU MAIRE DE BIARRITZ), et dans le domaine de la promotion de la culture basque, le Syndicat mixte du Musée basque et de l'histoire de Bayonne, PRÉSIDENT PAR JEAN-RENÉ ÉTCHEGARAY, ADJOINT AU MAIRE DE BAYONNE.

...et construire une communauté de destin et de projet.

Avec quasiment 37 ans d'expériences intercommunales, l'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz est désormais bien plus que l'addition des trois villes qui, en 1972, ont décidé d'associer leurs politiques dans le cadre d'un des premiers districts de France. La réalité de l'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz est déjà forte. Les trois villes du BAB forment un ensemble cohérent, vivant et tonique. Pour la grande agglomération du Pays basque, le défi à relever aujourd'hui est de mobiliser l'ensemble des forces vives de son territoire pour construire un pôle urbain, compétitif et attractif.



QUELQUES RÉALISATIONS...

● BAYONNE

La Plaine d'Ansot
L'université de la Nive
Le théâtre de Bayonne
La maison des associations

*À Bayonne, d'autres réalisations d'envergure sont déjà sur les rails :
ZAC d'Arrousets, espace d'activités économiques
et complexe aquatique de Sainte-Croix*

**La Communauté d'agglomération,
qu'elle soit en maîtrise d'ouvrage propre,
ou partagée avec les villes, a financé et
accompagné les principales opérations
structurantes de l'agglomération...**



● ANGLET

Deck de la Barre
L'université de Montauray
L'avenue de l'Adour
La maison de l'environnement

À Anglet : salle culturelle de Quintaou, rénovation de la patinoire



● BIARRITZ

La place Clémenceau
La place Bellevue
Le jardin des Rocailles
L'Atabal

À Biarritz : halle d'Iraty, extension du musée de la mer de Biarritz et cité de l'océan...





**Communauté
d'Agglomération de
Bayonne Anglet Biarritz**

15, avenue Maréchal-Foch
64115 Bayonne Cedex

www.agglo-bab.fr

